COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES PYRENEES ORIENTALES

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

ADULTES, SENIORS ET VETERANS SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2020

GOLF DE FALGOS

REGLE LOCALE SPECIFIQUE VOITURETTES

En addition des « Règles Locales Permanentes 2020 » de la FFGolf (extrait du Vade-mecum et Règles de Golf 2019), la règle locale suivante s'applique. Cette règle locale spécifique vient en complément des autres règles locales spécifiques existantes.

VOITURETTES

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

1. lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;

2. un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;

3. l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :
- Stroke Play / Stableford : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite.
Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

L'utilisation de n'importe quel véhicule automobile non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.